

**FCTC**CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC**
Dixième session (reprise)
Panama (Panama), 5-10 février 2024

FCTC/COP10(18)
10 février 2024

DÉCISION

**FCTC/COP10(18) Examen de l'accréditation des organisations non gouvernementales
ayant le statut d'observateur auprès de la Conférence des Parties**

La Conférence des Parties,

Rappelant les dix-septième et dix-huitième paragraphes du préambule et l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ;

Rappelant également les décisions FCTC/COP2(6), FCTC/COP4(23), FCTC/COP5(22), FCTC/COP6(23), FCTC/COP7(16), FCTC/COP8(3) et FCTC/COP9(6) ;

Ayant examiné les propositions figurant dans le document FCTC/COP/10/20,

DÉCIDE, conformément à l'article 31.3 de son Règlement intérieur, de maintenir le statut d'observateur des 26 organisations non gouvernementales suivantes :

- Action on Smoking and Health
- African Tobacco Control Alliance
- Alliance internationale des femmes
- American Cancer Society
- Association médicale mondiale.
- Campaign for Tobacco-Free Kids
- Cancer Research (Royaume-Uni)
- Conseil international des infirmières
- Corporate Accountability
- Fédération dentaire internationale (FDI)
- Fédération internationale des étudiants en pharmacie
- Fédération internationale pharmaceutique

- Fédération mondiale des associations de la santé publique
- Fédération mondiale du Cœur
- Global Alliance for Tobacco Control
- InterAmerican Heart Foundation
- International Network of Women Against Tobacco
- Réseau européen pour la prévention du tabagisme
- Smoke Free Partnership
- Southeast Asia Tobacco Control Alliance
- Tobacco Control Research Group
- Tobacco Free Portfolios
- Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires
- Union internationale contre le cancer
- Vision mondiale de la santé
- Vital Strategies Inc.

(Septième séance plénière, 10 février 2024)

= = =